



RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1978 B 00015

Numéro SIREN : 309 847 119

Nom ou dénomination : IN EXTENSO SECAG

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2016 sous le numéro de dépôt 3189

Requête

De la société IN EXTENSO SECAG

À Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Coutances

En vue de la désignation d'un commissaire aux apports

Monsieur Jean-Max YVER,

Agissant en qualité de Directeur Général Délégué de la société IN EXTENSO SECAG, société anonyme au capital social de 1.527.030 euros, dont le siège social est situé 26 Route de Coutances à Donville les Bains (50350), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Coutances sous le numéro 309 847 119,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT:

Il est envisagé, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société IN EXTENSO SECAG, que Monsieur Jean-François GARNIER, Monsieur Pierre JOUIS et Monsieur Sébastien LANDAIS procèdent chacun à des apports en nature de droits sociaux de société au bénéfice de la société IN EXTENSO SECAG.

En contrepartie de ces apports de titres, il serait attribué des actions nouvelles de la société IN EXTENSO SECAG créées à titre d'augmentation de capital.

Sous réserve des vérifications prescrites par la loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires doit être réunie à l'effet de statuer sur l'évaluation de cet apport, sur sa rémunération, sur l'affectation de la prime d'émission, et enfin sur l'augmentation de capital y relative.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du Code de commerce, l'évaluation des apports en nature doit faire l'objet d'un rapport établi par un commissaire aux comptes désigné, par suite de la présente requête, par le Président du Tribunal de commerce de Coutances compétent eu égard au siège de la société IN EXTENSO SECAG.

C'EST POURQUOI, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.225-147 DU CODE DE COMMERCE, LE REQUÉRANT SOLLICITE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE LA DÉSIGNATION DU :

Cabinet AUDIT EXPERTISES, commissaire aux comptes,
Domicilié 6 Le Haut Quesnoy à Saint-Martin des champs (50300)
RCS Coutances 383 624 434

En qualité de Commissaire aux apports, avec pour mission :

- D'apprécier la valeur des apports en nature visés ci-dessus ;
- D'établir un rapport de ses vérifications et évaluations, lequel rapport sera soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société IN EXTENSO SECAG.

Il est précisé que le Cabinet AUDIT EXPERTISES est dûment inscrit sur la liste des commissaires aux comptes et n'est soumis à aucune des incompatibilités prévues par la Loi.

Le requérant se permet de solliciter de votre part toute la diligence nécessaire afin que la désignation soit effectuée dans les meilleurs délais et vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression sincère de sa considération la plus respectueuse.

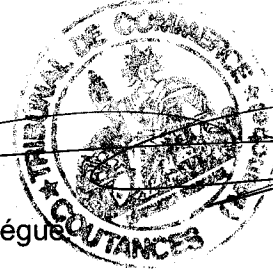
Fait à Donville les Bains
Le 14 novembre 2016

Pour la société IN EXTENSO SECAG
Jean-Max YVER
Directeur Général Délégué



ORDONNANCE

Nous, *François Delay*
Juge au Tribunal de Commerce de COUTANCES, Juge délégué



Vu la requête en date du 14 novembre 2016 aux fins de désignation d'un Commissaire aux Apports présentée par la SA IN EXTENSO SECAG, Route de Coutances, 50350 DONVILLE LES BAINS, RCS COUTANCES 309 847 119, représentée par Monsieur Jean-Max YVER, Directeur Général Délégué.

Vu les dispositions de l'article L. 225-147 du code de commerce.

Désignons le Cabinet AUDIT EXPERTISES, 6 Le Haut Quesnoy, 50300 SAINT-MARTIN DES CHAMPS, Commissaire aux Comptes, comme commissaire aux apports avec mission :

- . de vérifier et d'évaluer la valeur des apports en nature de droits sociaux de société au bénéfice de la société IN EXTENSO SECAG.
- . d'établir un rapport qui sera soumis à l'assemblée générale des actionnaires de la société IN EXTENSO SECAG.

Dépens à la charge de la requérante.

Rendue à COUTANCES, le *15 novembre 2016*

Le Greffier en Chef,

Le Juge délégué,


Maurice CANTIER

